





## Changement de tarifs «PASS Autocar» <u>Usagers Visiteurs Occasionnels</u>

En application de la délibération 2017DVD69-2 du Conseil de Paris en date des 25,26 et 27 septembre 2017, les tarifs du « PASS Autocar» Occasionnels sont fixés comme suite, à partir du 1er mai 2019 :

## Contacts

Ville de Paris
Direction de la Voirie
et des Déplacements

Section du Stationnement sur Voie Publique

Site Internet:
http://www.passautocar.paris.fr

ZONES	Z1 <sup>(2)</sup> Zone Centrale (Ardt:1à11)			Zone Périphérique (Ardt : 12 à 20)		
Types de Forfait <sup>(1)</sup>	Euros sur Internet	Euros sur place	Spécifiques <sup>(4)</sup>	Euros sur Internet	Euros sur place	Spécifiques <sup>(4)</sup>
PASS 2H	92,00€	102,00 €	46,00 €			
PASS 3H	138,00 €	153,00 €	69,00€			
PASS 4H	179,00 €	198,00 €	89,50 €	92,00€	102,00€	46,00€
PASS 6H	224,00 €	249,00 €	112,00€	112,00€	124,50 €	56,00 €
PASS 12H				132,50 €	147,00 €	66,50 €
PASS 24H				224,00 €	249,00 €	112,00€
PASS NUIT(3)	132,50 €	147,00 €	66,50 €	132,50 €	147,00 €	66,50 €

<sup>(1)</sup> Forfaits cumulables dans la limite des durées autorisées

Forfait de Post Stationnement «car» 249,00 €

Le défaut de paiement ou paiement partiel de la redevance de stationnement d'un véhicule de catégorie M2 ou M3, expose le contrevenant à l'application d'un forfait de post-stationnement dont le montant correspond au Forfait de Post Stationnement «car» (FPS «car») fixé ci-dessus, et ce pour toutes zones.

<sup>(2)</sup> Valables en Z2

<sup>(3)</sup> Valable de 20h00 à 08h00 dans toutes les zones

<sup>(4)</sup> PASS Scolaire et Handicapé achetés exclusivement à l'avance sur internet avec envoi des justificatifs appropriés.